

République et canton de Genève



Commune d'Anières

**Législature 2015-2020
Délibération N° 2015-2020 D-033
Séance du mardi 14 juin 2016**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour l'étude de la rénovation et la transformation des locaux de la mairie et de la Poste dans l'immeuble sis route de la Côte-d'Or 1. Parcelle N° 5571 / RF 42.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu que les locaux actuels de la mairie sont insuffisants, étroits et non adaptés aux personnes à mobilité réduite, entre autres ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager cette étude en vue de la réalisation des travaux de rénovation et de transformation des locaux de la mairie et de la Poste ;

Vu la proposition du mandat d'études et d'honoraires du 24 mai 2016, du bureau J.-L. RICHARDET et H. SAINI à Genève ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'engager cette étude pour la réalisation de travaux de rénovation et de transformation de la mairie et de la Poste ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement d'une étude pour la réalisation de rénovation et la transformation de la mairie et de la Poste. Parcelle N° 5571 / RF 42.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 350'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation des travaux de rénovation et transformation de la mairie et de la Poste, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'engagement de TTC 350'000 F.

La Présidente du Conseil municipal



La secrétaire du Conseil municipal :